



## Communauté univernelle et enfant majeur sous tutelle

Par **lecougou**, le **26/06/2009** à **16:55**

Bonjour,

Mon mari et moi avons fais une donation entre epoux il y a plusieurs années.Nous souhaitons adopter le régime de la communauté univernelle.Nous avons 2 enfants majeurs dont l'un est sous tutelle.Sachant que les enfants doivent etre obligatoirement informés pour exercer leurs droits d'opposition, le juge des tutelles peut il s'y opposer?QU'elle est le cout pour cette acte chez le notaire? MERCI pour les réponses